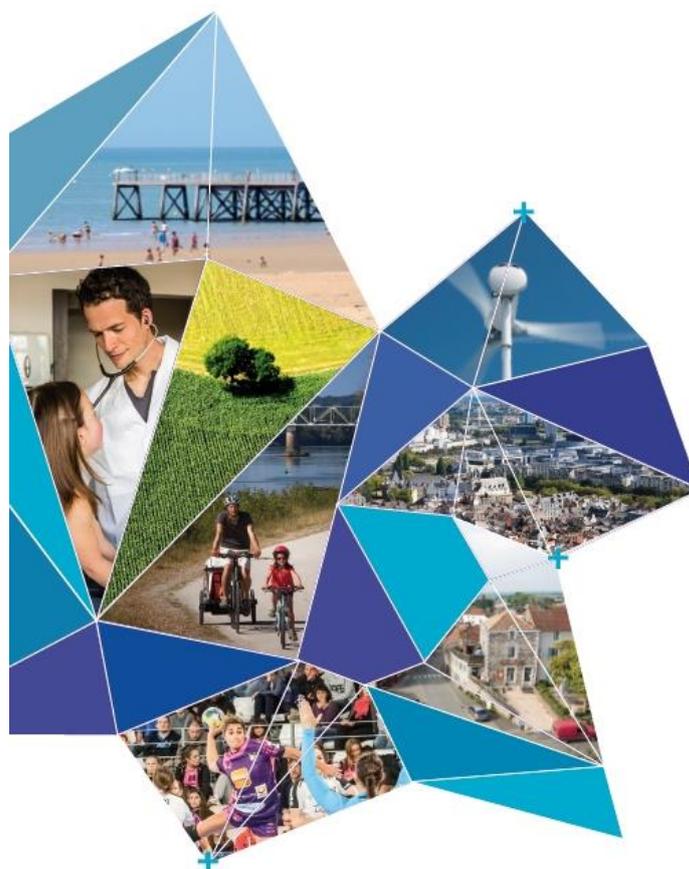


Le 12 juin 2018

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis
3 361 000 € pour accompagner les projets du territoire**



1

- ① **Communiqué de presse** p.2
- ② **Focus projet : Chantier du futur cinéma EDEN 3 de la COMPA à Ancenis** ... p.4
- ③ **Le territoire : Communauté de communes du Pays d'Ancenis** p.5
- ④ **En savoir plus sur le CTR 2020** p.6
- ⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** p.7

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 62 - 06 82 80 18 92

Alexandre Jean : alexandre.jean@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 28

Le 12 juin 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis 3 361 000 € pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire, Maurice Perrion, Vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des territoires et Jean-Michel Tobie, Président de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) ont signé le Contrat Territoires Région 2020 avec la Communauté de communes du Pays d'Ancenis de 3 361 000 €.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes du Pays d'Ancenis**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **3 361 000 €**. A travers ce contrat, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis souhaite poursuivre trois thématiques majeures :

1- Conforter la compétitivité et l'attractivité du Pays d'Ancenis pour un territoire d'avenir

- Proposer un développement économique rayonnant : foncier et immobilier d'entreprises, développement de pôles d'excellence, accompagnement des entreprises
- Accompagner l'économie de proximité : restaurant le Pin, commerces alimentaires à Belligné, Pouilleaux-les-Coteaux, Maumusson, ...
- Soutenir un développement touristique d'intérêt de territoire : développement de sites remarquables, développement de l'office du tourisme intercommunal (OTI), infrastructures touristiques : scénographie et aménagement intérieur de l'OTI

2- Répondre aux besoins et aux attentes d'une population sur le mode de vie et de consommation de plus en plus « urbain » pour un territoire vivant

- Développer une offre culturelle à la hauteur des attentes : construction d'un complexe cinématographique à Ancenis, le projet EDEN 3
- Développer une offre d'équipements sportifs et de loisirs structurants : pistes d'athlétisme, travaux sur les équipements aquatiques, aménagements sportifs connexes au collège
- Conforter la présence médicale et accompagner les publics fragiles : centre de santé à Saint-Mars-la-Jaille

3- Inscrire le Pays d'Ancenis dans la transition écologique, levier de développement et d'innovation pour un territoire durable

- Développer des solutions pour des mobilités durables adaptées : pôle d'échanges multimodal à Ancenis, haltes ferroviaires au Cellier et Ingrandes-sur-Loire
- Agir pour la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables : parc photovoltaïque sur le site de la Coutume à Messenger

Focus projet

Visite de l'EDEN 3, futur cinéma du Pays d'Ancenis

Le projet de l'EDEN 3, futur cinéma de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis porte sur la construction d'un complexe cinématographique en remplacement de l'EDEN, le cinéma existant.

Les travaux de l'EDEN 3 ont commencé en octobre 2017. Le complexe cinématographique ouvrira à la fin de l'année 2018.

Ce complexe cinématographique est construit dans un quartier en pleine reconstruction autour du Pôle d'Echange Multimodal d'Ancenis notamment constitué de la première gare TER, en terme de voyageurs, de la Région des Pays de la Loire.

Il s'inscrit également dans une proximité des lieux de restauration et de stationnement avec une augmentation du nombre de places, pour les voitures et les vélos, permettant le doublement de nombre de spectateurs.

L'EDEN 3 s'organise en trois salles respectivement de 156m², 260m² et 441m² soit un total de 857m² avec une emprise au sol de 1879m² permettant l'accueil de 547 spectateurs.

L'exploitation de ce lieu sera assurée par l'association Louis Lumière déjà en charge du cinéma existant.

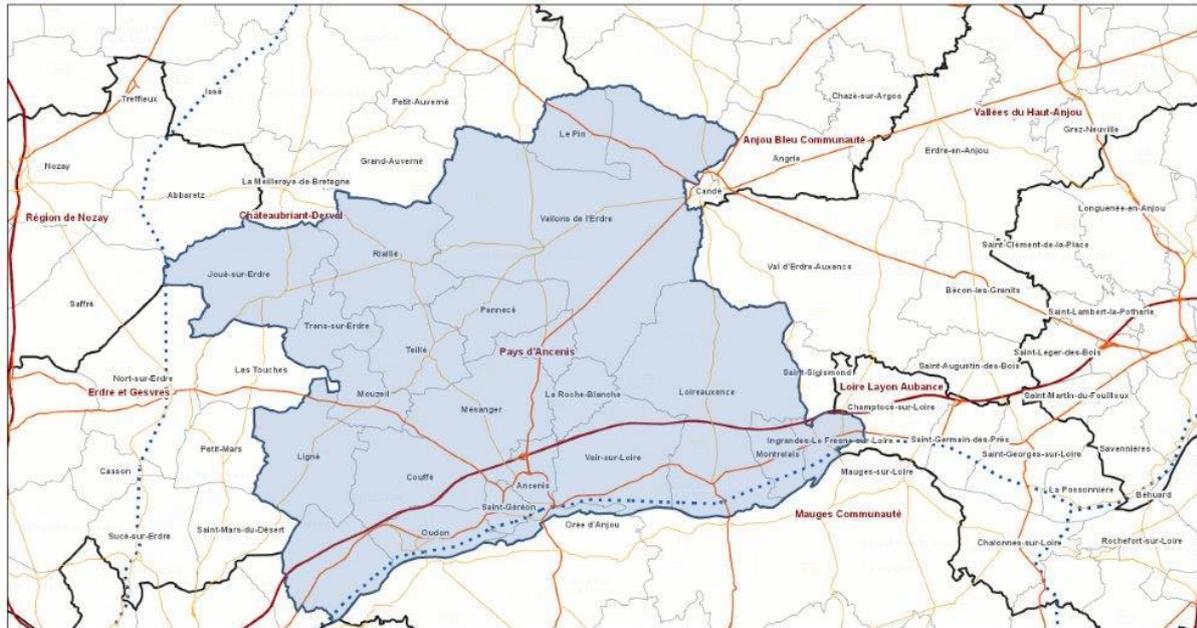
4

Le projet de l'EDEN 3, futur cinéma de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis a fait l'objet d'un financement régional au titre du Nouveau contrat régional 2013-2016 et du CTR 2020 à hauteur de 1 469 458 € :

- **539 458 € au titre du Nouveau contrat régional 2013-2016**
- **930 000 € à programmer au titre du CTR 2020**



PAYS D'ANCENIS



June 6, 2018
 EPCI_Résultat du widget Requête Liaison principale Base EPCI2018
 Réseau_routier_2017 Autres liaisons Communes 2018
 Type autoroutier Lignes ferroviaires TER Etiquettes EPCI2018

1:288,895
 0 2.5 5 10 mi
 0 3.75 7.5 15 km

Région des Pays de la Loire
 Esri, HERE, Garmin, USGS

Communauté de communes du Pays d'Ancenis

La Communauté : 21 communes
 63 781 habitants (2016)
 Président : Jean-Michel Tobie



En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotations**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotations de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.

Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité



Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures.

Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles...

Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 423 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 16,13 M€ soit près de 30 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, 2 communes ont bénéficié du **Fonds Ecole pour un montant total de 162 278 €** :

- **Le Cellier** : 100 000 € pour des travaux d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire de l'école maternelle ;
- **Mésanger** : 62 278 € pour la réhabilitation du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire.

9 communes ont bénéficié du **Fonds régional de développement des communes (FRDC) pour un montant total de 392 269 €** :

- **Ligné** : 50 000 € pour la construction d'une maison des associations ;
- **Loireauxence** : 50 000 € pour l'aménagement des abords du centre bourg ;
- **Mamusson** : 45 000 € pour l'aménagement de deux rues ;
- **Raillé** : 70 000 € pour l'extension et la rénovation de la Mairie ;
- **Teillé** : 50 000 € pour des travaux d'aménagement du bourg ;
- **Mésanger** : 50 000 € pour l'aménagement du plan d'eau, la mise en valeur de ses abords et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- **Vair-sur-Loire** : 20 079 € pour la construction de deux salles d'activité ;
- **Vallons-de-l'Erdre** : 14 990 € pour la rénovation du plateau sportif ;
- **Ingrandes-Le-Fresnes-sur-Loire** : 42 200 € pour la rénovation thermique de la maison commune des loisirs.